

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit décembre, à vingt heures 30, les membres du Conseil Municipal de Gamaches-en-Vexin se sont réunis sous la présidence de Monsieur Guillaume VOELTZEL, dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, le quatorze décembre 2023.

Etaient présents : Guillaume Voeltzel, Azélie Bougon, Coralie Bournonville, Philippe Dufresne, Isabelle Inglin, Estèphe Quillet, Xavier Lemétais, Irène Voillard, Benoît Morellet, Christian Hommand

Etaient absents excusés : Catherine Traina

Secrétaire de séance : Xavier Lemétais

Membres en exercice : 11

L'ordre du jour est étudié comme suit :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 novembre 2023.

Le procès-verbal du 17 novembre est adopté à l'unanimité.

2. Travaux du parvis de l'église :

M le Maire a demandé des devis, l'entreprise TPN est la mieux placée :

a. Réfection du parvis à l'identique (pavés)	36 075,52 €
b. Réfection avec enrobé rouge	32 375,52 €
c. Réfection avec enrobé noir	30 271,68 €

Vote pour le devis a. 3 voix

Vote pour le devis b. 5 voix

Vote pour le devis c. 1 voix

3. Point sur A.M.O

Dans le cadre du projet de rénovation du pôle communal (préau, ancienne salle de classe et maison jaune), il est nécessaire d'être accompagné d'un Assistant Maitrise d'Œuvre.

Le conseil municipal ne souhaite pas poursuivre avec la société Cubik.

Le Conseil Municipal vote pour la société Ciclop, mais souhaite rencontrer Mr Rousselin pour une présentation de la prestation proposé. Une réunion aura lieu début d'année 2024.

4. Délibération pour les demandes de subventions 2024

Considérant que le projet est inscrit au CRTE (contrat de relance et de transition écologique) qui sera signé en 2024, et qui a pour vocation à être prioritaire pour être financé via les subventions de l'Etat.

Il est demandé au conseil municipal :

- De valider le projet qui peut faire l'objet de dépôt et de sollicitation de dossiers de subventions auprès de tous les partenaires dont ceux de l'Etat (fond vert),
- De rappeler que le projet est inscrit au CRTE et donc prioritaire,
- De valider le plan de financement ci-dessous :

Dépenses d'investissement : 1 298 737€ HT

Recettes d'investissement :
Région 14% soit 180 000€ HT
Département 22% soit 290 000€ HT
Leader 2% soit 30 000€ HT
Etat avec le Fond Vert 39% soit 500 000€ HT
Autofinancement 23% soit 298 737€ HT

Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

5 . Délibération du SIEGE concernant l'installation d'un lampadaire, fonctionnant à l'énergie solaire, à l'entrée du cimetière de Gamaches.

Le coût total est de 3500 €, avec un reste à charge de 1 167 € pour la commune.

Vote pour 2 voix
Vote contre 8 voix

La proposition est rejetée par le conseil municipal

6 . Cartographie sur les énergies renouvelables

Dans un premier temps une carte de Gamaches est présentée au conseil municipal, avec les zones susceptibles de recevoir des installations éoliennes.

M le Maire précise qu'aucun projet éolien n'est prévu sur la commune.

D'autre part, il souligne que le conseil municipal n'a qu'un avis consultatif dans le cadre des projets éoliens, et n'a pas le pouvoir d'interdire l'installation d'éoliennes sur sa commune.
Toutefois dans un souci de clarification, la question suivante est posée : Etes-vous pour ou contre l'installation d'éoliennes à Gamaches :

Contre	5 voix
Abstention	4 voix
Pour	1 voix

Le conseil municipal de Gamaches se prononce contre l'installation d'éoliennes sur son territoire.

Dans un second temps, M le Maire rappelle qu'il existe d'autres sources d'énergies renouvelables et en particulier le photovoltaïque, et que ce sujet mérite d'être approfondi.

7 . Questions et informations diverses :

Les vœux de la municipalité auront lieu le 13 janvier 2024 autour d'une galette.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h32